



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 21 décembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 15 décembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
M. BASTELICA	à	M. CIABRINI
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme JEANNE, Mme SICHI, Mme FELICIAGGI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	37
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 21 décembre 2015

Délibération N°2015/448

Participation de la Ville d'Ajaccio aux frais de location de la Grande Halle « U Palatinu » au bénéfice de l'Association GFCA Volley Ball.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de sa politique de soutien aux activités sportives, la Ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière aux associations, contribuant ainsi à la promotion et au développement du sport.

L'association GFCA Volley Ball, club de ligue A, utilise de manière régulière la Grande Halle «U Palatinu» dans le cadre des rencontres sportives et des entraînements. Cela représente un coût important pour son budget.

L'association GFCA Volley Ball a sollicité de la Ville d'Ajaccio une participation financière aux frais de location de la Grande Halle «U Palatinu» pour les années sportives 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018.

Compte tenu de la notoriété au niveau national de la Grande Halle « U Palatinu » et de la Ville d'Ajaccio grâce aux performances sportives de ce club, il vous est proposé d'autoriser la Ville d'Ajaccio à participer financièrement aux frais de location de la Grande Halle « U Palatinu » et à signer une convention relative à cette participation pour les années sportives 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018.

Les crédits nécessaires seront prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2016.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de M. VANNUCCI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2231-15 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du vendredi 18 décembre 2015 ;

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

De participer financièrement aux frais de location de la Grande Halle « U Palatinu » au bénéfice de l'association GFCA Volley Ball pour les années sportives 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018.

AUTORISE

Monsieur le Député-maire à signer la convention dont le projet est joint au présent rapport

DIT

Que les crédits nécessaires seront prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2016.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151221-2015_448-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2015

Publication : 23/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI